

## Lettre d'informations aux entreprises

### Actualités

#### **QUALIOPI, la marque de certification qualité des prestataires de formation**

La certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par France Travail ou par l'Agefiph).

La marque QUALIOPI concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions de formation professionnelle, des bilans de compétences, des formations par apprentissage et permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE). [En savoir +](#)

#### **L'abattement fixe dont bénéficient les dirigeants de PME partant à la retraite est prorogé jusqu'au 31 décembre 2031 (loi finance 2025)**

Depuis 2018, les dirigeants de PME partant à la retraite bénéficient d'un abattement (réduction appliquée sur la base de calcul d'un impôt) fixe de 500 000 € sur les plus-values résultant de la cession de titres.

Ce dispositif concerne désormais les cessions et rachats réalisés jusqu'au 31 décembre 2031 sous certaines conditions. [En savoir +](#)

#### **Travailleurs indépendants : sous quelles conditions obtenir la prime d'activité**

La prime d'activité est une prestation sociale destinée à compléter les revenus des travailleurs modestes. Les indépendants peuvent en bénéficier, sous certaines conditions. [En savoir +](#)

#### **Une aide sur mesure pour les indépendants : HELP « aide aux entreprises en difficultés »**

Ce dispositif destiné aux travailleurs (commerçants, artisans, professions libérales) permet de prendre contact avec les organismes de sécurité sociale en cas de difficultés (URSSAF, CPAM, CARSAT, CAF).

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour le paiement de vos cotisations sociales et contributions (délais de paiement, adaptation du montant des cotisations, action sociale...), la prise en charge de votre santé et l'étude de vos droits aux prestations sociales et de vos droits liés à la retraite. [En savoir +](#)

#### **TPE, PME vous avez des solutions pour la transition écologique**

La plateforme Transition Écologique des Entreprises, portée par l'ADEME, est le site de référence pour identifier les aides publiques pour concrétiser vos projets de transition écologique. [En savoir +](#)

#### **Une aide pour soutenir les TPE du BTP qui utilisent du gazole non routier (GNR).**

Cette aide concerne l'achat de gazole non routier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour les TPE du BTP d'un effectif maximum de 15 salariés.

La date limite de dépôt est fixée au **30 juin 2025** via la messagerie sécurisée de votre espace professionnel [Impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). [En savoir +](#)

#### **Dématérialisation de la procédure de rescrit fiscal de l'administration**

Depuis janvier 2025, vous avez la possibilité de faire une demande de rescrit fiscal de manière dématérialisée via la messagerie de [votre espace professionnel sur impots.gouv.fr](https://votre-espace-professionnel-sur-impots.gouv.fr).

Le rescrit fiscal est une réponse de l'administration à vos questions portant sur l'interprétation d'un texte fiscal ou de votre situation au regard du droit fiscal. La procédure de rescrit fiscal concerne tous types d'impôts [En savoir +](#)

#### **Le dispositif d'activité partielle de longue durée rebond (APLD-R)**

Ce dispositif est destiné à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés pour les entreprises confrontées à des difficultés durables, mais qui ne sont pas de nature à compromettre leur pérennité. Il est conditionné à un accord de branche étendu à l'autorité administrative avant le **28 février 2026**.

L'employeur pourra percevoir, au maximum, 18 mois d'indemnisation sur une durée d'application du dispositif pouvant atteindre au maximum 24 mois consécutifs.

La réduction de l'horaire de travail ne peut être supérieure à 40 % de la durée légale. [En savoir +](#)